

# Exclues de la Constitution ?

Autor(en): **Chapuis-Bischof, Simone**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **86 (1998)**

Heft 1415

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-284639>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# EXCLUES DE LA CONSTITUTION?

Au moment où, en France, on commence à réagir contre les tentatives de diktat de l'Académie française qui s'insurge contre les libertés que s'accordent les mondes politique et médiatique en parlant enfin (car c'est récent) de «la» ministre et de «la» directrice de cabinet, on refuse en Suisse d'employer un langage non sexiste dans notre future Constitution fédérale, cela du moins dans les textes français et italien! Et l'allemand, direz-vous? Eh bien, il paraît que la féminisation de la langue ne pose pas de problème, ainsi en allemand femmes et hommes sont traités également, les femmes y sont aussi clairement désignées que les hommes.

Lors d'une conférence de presse qui réunissait la plupart des déléguées cantonales à l'égalité et des représentantes d'associations sensibles à cette problématique, Patricia Schulz, directrice du Bureau fédéral de l'égalité, a comparé les avant-projets de révision de la Constitution : «*On ne croit tout simplement pas lire le même texte, dit-elle, quand on passe de l'allemand au français (ou à l'italien) et vice versa...*». L'univers linguistique équilibré proposé par le texte allemand est conforme à la réalité sociale, tandis que celui que nous donne le texte français reste masculin et reflète une vision des rapports entre hommes et femmes totalement dépassée.

Nous ne pouvons nous contenter de notes de bas de page, explique la conseillère nationale Liliane Maury Pasquier qui a essayé à plusieurs reprises d'intervenir dans les travaux de la Commission du Conseil national; une Constitution se lit rarement d'un bout à l'autre, on la consulte, on en lit un article ou un chapitre : les

Juge - Ingénieure  
Directrice - Caviste - Agent  
Documentaliste - Autrice  
Scientifique - Papesse - Avocate  
Administratrice - Oenologue -  
Technicienne - Assistante  
Députée - Poétesse - Juge  
Journaliste - Directrice  
Cheffe d'édition

notes de bas de page échappent et les femmes ne sauraient se contenter d'y être reléguées.

Le traitement différent infligé à deux minorités linguistiques est injustifiable. Les arguments invoqués par

nos législateurs latins (il m'étonnerait que les législatrices aient été du même avis!) ne tiennent pas : ils prétendent qu'il serait trop compliqué de rechercher des formulations neutres ou épithètes, qu'il serait contraire au génie de la langue, contraire à la grammaire d'indiquer les féminins et les masculins, impossible d'utiliser des mots que le dictionnaire ne donne pas encore... Or l'exercice n'a pas semblé impossible aux Bernois qui ont, en 1993, accepté une nouvelle constitution cantonale formulée dans un langage non sexiste aussi bien dans la version française que dans le texte allemand.

Le Message du Conseil fédéral avait annoncé un texte rédigé dans une langue moderne. Cette promesse n'est pas tenue. Or il est essentiel de préparer pour le 21<sup>ème</sup> siècle une charte qui convienne aux citoyennes et aux citoyens de toute la Suisse.

Simone Chapuis-Bischof

## Scandale à l'Académie!

Dans *Le Monde* du 11 janvier, je tombe sur un article de Pierre Georges qui rapporte une lettre de trois Immortels (dont Madame l'académicien Hélène Carrère d'Encausse) au Président de la République (française s'entend) qui s'insurgent contre ces femmes «*qui ont l'honneur de faire partie de votre gouvernement*» et qui osent porter atteinte à la langue française en se désignant «*Madame La Ministre*». Quel scandale...

En attendant, l'Académie française se conjugue au féminin. On peut se demander pourquoi ses représentant-e-s n'ont pas trouvé le moyen de masculiniser le nom de cette antique institution pour le moins sexiste: **L'Institut** de conservation de la langue française conviendrait peut-être mieux.

Quoiqu'il en soit, ces Messieurs n'apprécient guère d'être féminisés. Ainsi mon mari n'a pas beaucoup aimé lorsque la Coop lui a envoyé sa carte Coop profit au nom de Monsieur Fischer (nous n'avons pas le même patronyme). Il a de la chance, je reçois encore souvent du courrier au nom et prénom de mon mari, précédés de Madame...

Alors, j'espère que les choses changeront et que nous pourrons, l'année prochaine, appeler Ruth Dreifuss: Madame La Présidente, sans blasphémer...

Claire Fischer